

Mars 1997

Québec, le 4 avril 1997

Monsieur Keith W. Henderson
Directeur des études
Collège de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
Hull (Québec) J8Y 6M5

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC en
*Techniques d'éducation en services de garde***

Monsieur le Directeur,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 25 mars dernier, les suites données par le Collège de l'Outaouais à l'évaluation de ses programmes de DEC et d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*. Il me fait plaisir de vous informer que, dans les deux cas, la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à ses recommandations. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

La Commission prend acte des travaux importants réalisés pour établir une vision commune du profil de formation et une nouvelle séquence des cours du programme de DEC. Ces travaux ont conduit à la formulation d'un document d'orientations et à l'adoption, en décembre 1996, d'une nouvelle séquence de cours. Ces actions répondent adéquatement à la première recommandation du rapport d'évaluation. La Commission note par ailleurs la volonté du Collège de réviser annuellement la programmation en liaison avec un nouveau comité consultatif comprenant des enseignants, des administrateurs et des personnes issues des milieux de garde.

Le Collège a décidé, à l'automne 1996, d'adopter le logiciel F.I.T.S. (Freshman Integration and Tracking System) du Collège Humber et prévoit l'implanter à l'automne 1997. Comme vous le signalez, cet outil devrait permettre un meilleur suivi et un meilleur encadrement des nouveaux élèves. De plus, les mesures mises en place pour mieux informer, préparer et intégrer les nouveaux élèves devraient conduire à une

réduction des abandons et des échecs. Tout cela répond bien à la deuxième recommandation du rapport d'évaluation.

Le concept de patrons-horaire pour chaque niveau de programme appliqué depuis l'automne 1995 assure maintenant à l'élève qui suit un cheminement régulier l'accès normal aux cours de sa programmation. De plus, la Commission note les efforts du Collège pour mieux placer les cours dans la plage-horaire et résoudre les conflits d'horaire. Ces mesures répondent bien à la troisième recommandation du rapport.

La Commission note les gestes posés pour améliorer la gestion du programme : rédaction d'une Politique de gestion des programmes d'études qui doit être adoptée bientôt, regroupement des programmes d'études en secteurs de la Direction des études, adoption en juin 1996 des règles départementales d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, adoption en mai 1996 d'une Politique d'évaluation des programmes d'études, création du comité consultatif du programme. Ces mesures, ainsi que d'autres, répondent à la quatrième recommandation du rapport.

Aucun programme d'AEC n'ayant été offert à temps complet depuis l'évaluation, le Collège n'a pu donner suite entièrement à la dernière recommandation du rapport. La Commission note cependant que le Collège s'assure que les cours offerts en soirée dans le cadre du programme dispensé à temps partiel soient donnés dans des locaux adéquats.

Le Collège s'est aussi efforcé de donner suite aux suggestions de la Commission et a informé la Commission des gestes posés à cet effet. Cela témoigne bien de sa volonté d'offrir des programmes de la plus haute qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer